DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE PORT-LOUIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Réponse à l'appel à projets de l'Office de l'Eau (ODE) « *Récupération et réutilisation des eaux de pluie pour une gestion résiliente de la ressource en eau des bâtiments publics de la commune de Port-Louis* »

Délibération N°PLV 25-05-21

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf mai, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 02 mai 2025. M. Jean-Marie HUBERT en sa qualité de Maire, assure la présidence de la séance.

22 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle ***à partir de 18h10***	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épse SINNAN-RAGAVA Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
Mme ROQUES Yvelise	M. Dimitri BOUDHOU	Mme DERBY épse VALA Franciane ***jusqu'à 20h14***
M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine	M. SINNAN-RAGAVA Guy
~~Mme MARCUS épse GALPIN France Lise~~	M. LAUJIN Dominique	Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette
M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude ***à partir de 18h17***	M. THOMET Olivier
~~Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique~~	~~M. ARTHEIN Victor~~	~~Mme INAMO Tania~~
~~M. EDWIGE Charly~~	~~Mme MALBOROUGT Reinette~~	M. TOLA Michel ***jusqu'à 19h52***
~~Mme MEKEL Alexina~~	M. MARIE-CLAIRE Jacques	

7 élus étaient absents :

Mme MARCUS épse GALPIN France-Lise	Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique	M. ARTHEIN Victor
Mme INAMO Tania	M. EDWIGE Charly	Mme MALBOROUGT Reinette
Mme MEKEL Alexina		

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20250509-25-05-21-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

M. Olivier MOUNSAMY donne lecture du rapport du Maire et explique que :

Sous l'effet conjugué du changement climatique (sécheresses récurrentes notamment) et de l'augmentation significative des prélèvements d'eau douce à l'échelle du territoire guadeloupéen, les impacts sur les milieux aquatiques (rivières, étangs, mares, nappes phréatiques…) et sur les écosystèmes qui en dépendent, ne cessent de s'intensifier.

Soucieux de limiter au maximum les pressions anthropiques sur ces milieux insulaires vulnérables et d'assurer leur préservation sur le long terme, l'Office de l'Eau (ODE) de Guadeloupe accompagne techniquement et financièrement les porteurs de projets désireux de mener des actions en faveur d'une meilleure gestion de la ressource en eau localement.
Aussi, la récupération et l'utilisation des eaux de pluie constitue une alternative aussi pertinente qu'opérationnelle justifiant son déploiement à plus grande échelle. Elle présente en outre l'avantage de réduire la consommation journalière en eau potable et donc de réaliser des économies substantielles dans l'intérêt des établissements publics locaux.

Le projet de « *Récupération et réutilisation des eaux de pluie au service des EPCI & communes du territoire pour une gestion résiliente de la ressource en eau* » est donc finançable par l'ODE à hauteur de 80% et l'aide financière allouée à chaque porteur de projets est plafonnée à hauteur de 40 000 €.

La société COST'EAU Guadeloupe qui a eu connaissance de cet appel à projets, a contacté notre collectivité pour proposer son accompagnement. Celle- ci fabrique des citernes de récupération d'eaux de pluie et propose des solutions complètes de Stockage, Filtration, Distribution.
La collectivité propose donc de répondre à l'appel à projets de l'Office de l'eau, pour la mise en place de citernes de 2500 l sur les 7 sites suivants :

- **CCAS**
  Citerne de 2500 litres de stockage avec distribution vers 1WC + 1 robinet du CCAS et vers 6WC + 1 robinet du chalet de nécessité
  Mise en place d'un Gestionnaire d'eau de pluie qui bascule de l'eau de pluie vers l'eau de ville en cas de citerne sèche
- **Hôtel de Ville**
  Citerne de 2500 litres de stockage avec distribution vers 6WC + 1 robinet
  Mise en place d'un Gestionnaire d'eau de pluie qui bascule de l'eau de pluie vers l'eau de ville en cas de citerne sèche
  Dalle à réaliser (dalles alvéolées)
- **MEDIATHEQUE Yvon LEBORGNE**
  Citerne de 5000 litres de stockage (2x 2500 litres) avec distribution vers 4WC + 3 robinets
  Mise en place d'un Gestionnaire d'eau de pluie qui bascule de l'eau de pluie vers l'eau de ville en cas de citerne sèche
  Dalle à réaliser (dalles alvéolées)
- **Complexe sportif du Souffleur**
  Citerne de 2500 litres de stockage avec distribution vers 2 robinets
  Dalle à réaliser (dalles alvéolées)
- **Salle Léon ERAMBERT (ancienne cantine)**
  Citerne de 2500 litres de stockage avec distribution vers 3WC + 2 robinets
- **Maison Communale de Bellevue**
  Citerne de 2500 litres de stockage avec distribution vers 2WC + 1 robinet
  Dalle à réaliser (béton)
- **Maison Communale du Haut de la Montagne**
  Citerne de 2500 litres de stockage avec distribution vers 4WC + 1 robinet

Coût prévisionnel total : 30 977,86 € TTC (selon devis de la société COST'EAU)

Plan de financement prévisionnel

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20250509-25-05-21-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Coût prévisionnel en euros	Aides publiques	Autofinancement
30 977,86€ TTC	Office de l'Eau (80%), soit 24 782,28 € TTC	Fonds propres Commune de Port- Louis (20%), soit 6 195,58€ TTC

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'Appel à Projet de l'Office de l'Eau de Guadeloupe relatif aux actions en faveur d'une meilleure gestion de la ressource en eau ;

Considérant l'estimation des besoins faits par les services ;

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à l'unanimité des présents

DECIDE :

Article 1 : De se porter Maître d'Ouvrage du projet de « *Récupération et réutilisation des eaux de pluie pour une gestion résiliente de la ressource en eau des bâtiments publics de la commune de Port-Louis* » ;

Article 2 : D'Approuver le plan de financement suivant :

- ODE : 24 782,28 €TTC (80%) ;
- Commune : 6 195,58 €TTC (20%) ;
- COÛT TOTAL : 30 977,86 €TTC (100%).

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à porter la candidature de la commune de Port-Louis dans le cadre de l'AAP de l'ODE.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 09 mai 2025

Le Maire,

COMMUNE DE PORT-LOUIS GUADELOUPE

Jean-Marie HUBERT

Publiée le : .....

Transmise au Représentant de l'État le : .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20250509-25-05-21-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025